

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des affaires juridiques / Section droit civil et administratif	<b>No SD</b> SD-2023-1959
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil la radiation de l'hypothèque publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval sous le numéro 14 559 242 contre le lot 1 785 079 du cadastre du Québec	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> NOT-23-007 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 01-Saint-François <b>Date CE souhaitée :</b> 2023-04-25 <b>Date CM souhaitée :</b> 2023-05-02		
<p style="text-align: center;"><b>Demande d'achat :</b> Non <b>CT requis :</b> Non</p> <p><b>Lot(s)</b> 1 785 079</p>		
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>		
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b> <p>Aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Pierre Lavoie, notaire, le 7 juin 2007 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval, sous le numéro 14 559 242, la Ville de Laval a vendu à M. Wei Peing Cao et Mme Baoquo Deng le lot 1 785 079 du cadastre du Québec.</p> <p>Aux termes dudit acte et en garantie de l'accomplissement de toutes les obligations de l'acheteur, la Ville de Laval s'est réservée le droit de donner effet à une hypothèque, si l'acheteur ne respectait pas les termes et conditions de l'acte de vente.</p> <p>Le certificat du greffier signé par Me Guy Collard le 17 juin 2009 certifie que toutes les conditions garanties par l'hypothèque publiée en faveur de la Ville de Laval sous le numéro 14 559 242 concernant le lot 1 785 079 du cadastre du Québec ont été remplies.</p> <p>Aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Oscar Fernandez Garcia, notaire, le 18 février 2021 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval sous le numéro 26 076 992, M. Wei Peing Cao et Mme Baoquo Deng ont vendu le lot 1 785 079 du cadastre du Québec à M. Rachid Bengassem avec mention que l'hypothèque de la Ville de Laval serait radiée. De ce fait, nous avons reçu un projet de mainlevée de cette hypothèque par Me Oscar Fernandez Garcia, notaire.</p>		
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des affaires juridiques / Section droit civil et administratif	<b>No SD</b> SD-2023-1959
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>de recommander au conseil de consentir à la radiation de l'hypothèque publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval sous le numéro 14 559 242 contre le lot 1 785 079 du cadastre du Québec.</p> <p>de recommander au conseil d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis aux fins des présentes.</p>		